



173723 - Une fois le pèlerinage accompli, le musulman peut il considéré le pardon de ses péchés garanti ou doit il toujours entretenir la peur et l'inquiétude à ce sujet?

question

Il existe un hadith qui dit que si on accomplit le pèlerinage correctement, on en sort débarrassé des péchés comme au jour de sa naissance. Allah soit loué. Je viens d'accomplir le pèlerinage d'une manière correcte, s'il plait à Allah. Cependant, je me souviens d'un moment à l'autre des fautes que j'avais commises avant d'aller faire le pèlerinage, ce qui m'inspire la gêne et la peur et me pousse à solliciter le pardon d'Allah. Convient il que je subisse la remontrance de la conscience ou faut il plutôt que je reste optimiste et sûr qu'Allah me pardonnera et cesse de me souvenir de mes fautes?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Abou Hourayra (P.A.a) a déclaré avoir entendu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: **Celui qui accomplit le pèlerinage sans l'avoir entaché de propos et actes indécents et libertins en sortira comme au jour où sa mère l'a mis au monde.** (Rapporté par al-Bokhari,1449 et par Mouslim,1350).

Nous attirons ici l'attention sur deux choses:

La première est que ce qui vient d'être dit est la récompense du pèlerinage agréé. Celui qui accomplit le pèlerinage grâce à des fonds illicites ou l'accomplit sans la sincérité requise envers le Très-haut ou l'entache de propos ou d'actes indécents ou libertins, n'aura pas accompli un pèlerinage agréé et n'en sortira pas comme au jour de sa naissance.



Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **S'agissant du pèlerinage agréé, on dit que c'est le pèlerinage non entaché du désir de se faire voir ou entendre (d'hypocrisie) ou de propos ou actes indécents ou libertins et surtout accompli grâce à des fonds licites.** Voir at-Tamhid limaa fil mouwatta min al-maani wal assaaniid (22/39).

D'autres ulémas ont défini le pèlerinage agréé comme étant celui dont l'exaucement se traduit par le fait pour le pèlerin de ne retomber dans la désobéissance envers son Maître Très-haut et par la restitution des droits aux autres. Voir la réponse donnée à la question n° [26242](#).

La seconde chose est que le pèlerinage ne dispense pas le pèlerin des droits obligatoires comme les actes expiatoires et les dettes comme il a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [138630](#).

Deuxièmement, le musulman honoré par son Maître Très-haut à travers l'accomplissement du pèlerinage doit éprouver en permanence la crainte que son œuvre n'ait pas agréé. Cela ne vise pas à le plonger dans le désespoir par rapport à la miséricorde de son Maître Très-haut mais c'est pour lui éviter l'excès d'assurance et l'amener à s'orienter résolument vers son Maître Puissant et Majestueux et Lui demandant sincèrement d'agréer ses œuvres tout en continuant ses bonnes actions pour les faire peser lourd sur la balance qui servira à mesurer ses actes au jour où il rencontrera son Maître Très-haut. C'est dans ce sens qu'Allah le Transcendant et Très-haut dit dans Sa description des croyants: **qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte (à la pensée) qu'ils doivent retourner à leur Seigneur. Ceux-là se précipitent vers les bonnes actions et sont les premiers à les accomplir.** (Coran,23:60-61).

Aïcha , l'épouse du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **J'ai interrogé le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) sur ce verset (23:60) pour savoir s'il renvoie à ceux qui boivent du vin et ceux qui volent?- Ô fille du véridique! Non. Ce sont ceux qui jeûnent, prient et font des aumônes tout en craignant qu'on les agrée pas de leur part. ce sont ceux qui se livrent à une émulation dans les bons actes.** (Rapporté par at-Tirmidhi,3175 et par Ibn Madja,4198 et jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi).



La peur qu'éprouvent ces croyants là ne les plonge pas dans le désespoir par rapport à la miséricorde de leur Maître car ils continuent à allier crainte et espérance en nourrissant une belle opinion de leur Maître le Puissant et Majestueux en attendant qu'Il les récompense et les honore. Deux facteurs les poussent à craindre que leurs œuvres ne soient pas agréées: la mauvaise opinion qu'il nourrisse à l'égard d'eux mêmes du fait de n'avoir pas bien agi et du fait du grand amour qu'ils vouent à leur Maître Puissant et Majestueux.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Quand le croyant éprouve la crainte, il doit s'excuser pour deux considérations. La première réside dans sa conscience de son négligence et de son imperfection. La seconde réside dans la sincérité de l'amour qu'il voue à son Maître. Celui qui aime vraiment ne cesse de se rapprocher de son bien aimé dans la mesure du possible. Il s'excuse auprès de lui et lui demande pardon de ne pas l'avoir pas traité comme Il le mérite. Il voit que son amour est peu fort comparé au rang et à la magnificence de son Maître. Cet état est constaté dans l'amour qui implique des créatures.** Madaridj as-salikiine (2/325).

En somme, votre devoir est de réunir deux choses sans en laisser aucune: la première est de ne pas exagérer l'importance de vos péchés comparés au pardon et à la miséricorde divins. Le croyant doit craindre en particulier la négligence du repentir et des actes d'obéissance qui expient les péchés. Utilisez votre sentiment de crainte comme un moteur qui vous pousse à accomplir davantage de bons actes et pour demander sincèrement à Allah le Puissant et Majestueux d'agréer vos actions et de vous insérer parmi les rapprochés. Méfiez vous autant que faire se peut de désespérer de la miséricorde de votre Maître Puissant et Majestueux.

La deuxième est de nourrir une bonne opinion à l'égard d'Allah le Majestueux, de désirer Son pardon, Sa grâce, Ses honneurs et Sa miséricorde qui s'étend à tout. Aussi long temps que vous resterez droite donc soumise aux ordres de votre Maître , respectueuse de Sa loi et prompte à lui obéir, vous serez en droit de vous faire une bonne opinion de votre Maître et de vous attendre qu'Il agrée vos œuvres et vous en récompense.

Al-Hafedh Ibn Hadjar dit dans son commentaire de ce hadith saint (cité dans les deux recueils d'al-Bokhari et Mouslim) dans lequel Allah Très-haut dit: **Je suis là où mon fidèle serviteur croit Me**



trouver. Dans al-moufhim, al-Qourtoubi dit: : **Je suis là où mon fidèle serviteur croit me trouver.** renvoie à la croyance portant sur l'exaucement des invocations, l'agrément du repentir, l'octroi du pardon, l'obtention de la récompense des actes cultuels accomplis dans le respect de leurs conditions tout en étant sûr de Sa promesse. Al-Qourtoubi poursuit:« Ceci est corroboré par ces propos cités dans un autre hadith: **Invoquez Allah tout en étant sûr de l'exaucement.** Il poursuit encore: voilà pourquoi on doit faire de son mieux tout en étant sûr qu'Allah agréera son œuvre et lui pardonnera car il en a donné la promesse, lui qui ne manque pas à Ses promesses. S'il croit fermement ou fortement qu'Allah n'agréera pas son œuvre et qu'elle ne lui sera pas utile, voilà l'état de désespérance de la miséricorde divine, qui relève des péchés majeurs. Celui qui meurt dans cet état sera traité conformément à ce qu'il croyait. C'est ce qui se dégage de l'une des versions du hadith dans laquelle on lit: **Que Mon fidèle serviteur croit à Mon égard ce qui lui plaît.** Ibn Hadjar dit encore: **Quant au fait de croire qu'on va être pardonné tout en persistant (dans le péché), il relève de la pure ignorance et de la naïveté, attitude qui fait glisser dans la doctrine murdjite.** Voir Fateh al-Bari (13/386).

Nous demandons à Allah d'agréer vos bonnes œuvres, notamment votre pèlerinage et de vous réserver la meilleure et la plus abondante récompense.

Allah le sait mieux.